

Règlement Aix Ski Invitational 2016

Article 1 : Participation

Tout concurrent prenant le départ de l'épreuve Aix Ski Invitational et Défi Nordique Enfant, reconnaît avoir lu le règlement, accepte les termes du contrat que constitue le bulletin d'inscription et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

Article 2 : Date et lieu

L'Aix Ski Invitational se déroulera le dimanche 4 septembre 2016 sur l'esplanade du Lac à Aix Les Bains.

Article 3 : Accès à l'épreuve

Les épreuves du Aix Ski Invitational sont réservées aux titulaires de la licence FFS

Le défi nordique est ouvert aux catégories U12 et U14 de la saison 2016/2017

Le sprint ski roue est ouvert aux catégories U16 et +

Le show biathlon est uniquement sur invitation

Article 4 : Programme de la manifestation

9h - 12h Défi nordique Enfants U12-U14

13h Qualifications U16 à SEN

14h15 - 18h Phases finales Sprint Ski à Roulettes Skating

16h - 17h Show Biathlon

Article 5 : Droit d'inscription

Inscription en ligne 4€

Inscription sur place 6€

Article 6 : Retrait des dossards

Pour les concurrents inscrits sur internet, le retrait des dossards, se fera sur présentation de la carte d'identité à la tente accueil.

Pour les concurrents s'inscrivant sur le jour de la course, le retrait des dossards s'effectuera sur présentation de la licence FFS.

L'envoi de ces documents par courrier ou internet avant la course ne dispense pas de leur présentation le jour de l'épreuve.

Article 7 : Casque et lunettes

Le port du casque et des lunettes est obligatoire.

Le casque de type casque de vélo doit être à coque dur et homologué (sans modification après fabrication).

Il doit être porté avec la jugulaire attachée durant toute la durée de l'épreuve.

Article 8 : Ski roues

L'organisation fournit un parc de ski roues lent de marque Nordeex, tous identiques et homogènes.

Chaque concurrent se verra attribué une paire de ski roues de manière aléatoire pour la compétition.

Article 9 : Classements

Un classement général sera effectué où tous les concurrents sont représentés : Classement au scratch et classement par catégorie.

Tout concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix.

En cas d'absence aucune récompense ne pourra être réclamée.

Article 10 : Annulation

En cas d'annulation pour cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de garder tout ou une partie des frais d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, et l'emplacement des activités si les conditions météo ne permettent pas son déroulement en toute sécurité.

Article 11 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction d'être filmé pendant la course et que l'utilisation des sons et images enregistrés durant la manifestation puissent être utilisés par l'organisation afin de communiquer sur l'événement (After-movie, Affiches, Flyers...) et ce pour une durée indéfinie.

Article 12 : Responsabilité et assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont vols et détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant une fausse déclaration.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.